

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

Rapport annuel 2020

Table des matières

1. Fonds de garantie
2. Marche des affaires
3. Evolution du nombre de participants
4. Contrôles de solvabilité
5. Bilan et compte de résultat 2020
6. Budget 2021 et perspectives
7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

1. Fonds de garantie

Le Fonds de garantie garantit dans l'intérêt des consommateurs les versements effectués pour des voyages à forfait, tels que définis dans la loi fédérale sur les voyages à forfait, ainsi que le rapatriement des clients des voyagistes affiliés au Fonds. Par ailleurs, conformément au contrat de participation, il couvre le risque de du croire pour les ventes de voyages de participants à participants, les prestations individuelles étant incluses.

Après le départ de Stefan Spiess, à la tête du Fonds de garantie durant de nombreuses années, Marco Amos lui a succédé au poste de Directeur en septembre 2020. Le Conseil de fondation et le Président expriment à Stefan Spiess leurs sincères remerciements pour sa bonne et consciencieuse gestion du secrétariat depuis 2013. Au cours de l'année sous revue, Dieter Zümpel a par ailleurs été réélu au Conseil de fondation pour un nouveau mandat de 3 ans.

Gestion des dossiers de faillites exposés ci-après, clarifications juridiques relatives aux responsabilités en cas de dommages imputables à un cas de force majeure, collaboration avec les acteurs politiques et l'administration fédérale pour surmonter la crise sanitaire – l'année a été marquée par **l'impact de la pandémie de Covid-19**. Le Fonds de garantie a notamment été impliqué dans le rapport sur la nécessité de trouver une solution spécifique pour le secteur des agences de voyages, rédigé à l'attention du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO. Il a également entretenu des contacts étroits, personnels, par courrier et par téléphone, avec le SECO, le Département fédéral de justice ainsi que des politiciens de divers partis. La lutte contre la crise du Covid-19 continuera d'occuper largement le Fonds de garantie en 2021.

2. Marche des affaires

Le Fonds de garantie a dû gérer **deux nouveaux cas de faillite** en 2020.

Même si, à nos yeux, les actionnaires disposaient certainement de ressources financières suffisantes pour permettre une liquidation ordinaire de la société, ils ont choisi de déclarer **STA Travel SA** en faillite. Une décision qui a coûté beaucoup d'argent aux clients et à certains des partenaires commerciaux de STA. Après la faillite prononcée le 03.09.2020, plus de 1000 demandes de remboursement pour un montant total de CHF 2.8 millions ont été adressées au Fonds de garantie. A noter que ces demandes concernaient en grande majorité des voyages qui ont dû être annulés des mois avant la date de la faillite en raison de la pandémie de Covid-19 et auraient donc dû être remboursés depuis longtemps par la société STA Travel SA elle-même. L'ampleur et la complexité de ce cas sont telles que les dossiers STA sont toujours en cours de traitement par le Fonds de garantie et que des provisions correspondantes ont été constituées dans les comptes annuels 2020.

Une procédure de faillite a été ouverte le 08.12.2020 à l'encontre de la société **Reisecenter Plus SA**. A cette date, les remboursements dus pour des voyages à forfait annulés s'élevaient à près de CHF 1.1 million et les réservations pour 2021 représentaient environ CHF 800'000, dont Reisecenter Plus SA avait perçu CHF 260'000 à titre d'acomptes. L'examen des quelque 500 demandes déposées jusqu'ici est désormais achevé et des provisions correspondantes ont été constituées dans les comptes annuels 2020 pour les versements encore en suspens.

Le traitement de ces deux dossiers de taille, en parallèle à la gestion de la crise sanitaire et ses nombreuses restrictions, a entraîné une importante charge de travail supplémentaire et mis le secrétariat à rude épreuve. De plus, les versements prévus ont affecté la stabilité financière du Fonds de garantie, nécessitant la mise en place de mesures correctives à court terme qui ont été introduites sans délai.

3. Evolution du nombre de participants

Le nombre de participants ainsi que de succursales et de marques **a continué de diminuer** au cours de l'année sous revue, la plupart des départs étant liés à des cessations d'activités ou des reprises de sociétés. 5 nouveaux participants ont été admis au terme d'un examen approfondi, ce qui porte à 1'016 le nombre total d'entreprises (succursales et marques comprises) affiliées au Fonds de garantie à fin 2020.

Année	Participants	Succursales/marques	Total
2020	455	561	1'016
2019	477	590	1'067
2018	504	589	1'093

4. Contrôles de solvabilité

La solvabilité des agences de voyages et des tour-opérateurs affiliés a fait l'objet d'une analyse et d'un examen à l'interne sur la base des critères définis dans l'avenant au contrat. Ces **contrôles systématiques** constituent le volet le plus important de la gestion des risques pratiquée par la Fondation.

En raison de la pandémie, la procédure du contrôle de solvabilité a été ajustée. En effet, la situation exigeait un **examen rapide et sommaire** des documents fournis, ceci afin de pouvoir identifier très vite les répercussions de la crise du Covid-19 et aussi de décharger les ressources limi-

tées. Dans ce but, il a été décidé d'adapter les avis de participation ainsi que de prendre en compte des chiffres clés supplémentaires. Les résultats de la vérification des liquidités et de la structure du bilan faisaient l'objet d'une discussion hebdomadaire et, en cas de doute ou lorsque des informations faisaient défaut (par exemple concernant les aides aux cas de rigueur ou les coûts d'exploitation actuels), les participants étaient directement contactés dans les plus brefs délais.

Le Fonds de garantie n'a imposé que dans quelques cas des mesures de recapitalisation ou d'assainissement sur la base des contrôles de solvabilité. L'analyse des comptes annuels a montré que les actions de l'Etat se sont révélées efficaces. Alors que les crédits Covid-19 et les aides aux cas de rigueur stabilisent la structure du bilan, les allocations pour perte de gain et la réduction de l'horaire de travail permettent de réduire sensiblement les coûts d'exploitation. Il est d'autant plus important que ces mesures soient maintenues jusqu'au terme de la crise mondiale du Covid-19 et du tourisme.

5. Bilan et compte de résultat 2020

Le compte de résultat 2020 présente un bénéfice d'exploitation de CHF 27'524 avant sinistres, mais une **perte de CHF -2'775'302 après paiements nets pour sinistres**. En ce qui concerne les dépenses pour les nouveaux sinistres STA Travel SA et Reisecenter Plus SA, la Fondation s'est basée sur le «scénario du pire». Sur le plan des recettes, un remboursement de CHF 150'046 a été encaissé en lien avec la faillite de WTA-X. Nous avons bon espoir de pouvoir clore définitivement en 2021 le volet juridique de ce dossier et dissoudre partiellement la provision correspondante. Au total, les provisions nettes constituées en 2020 pour les sinistres survenus se montent à CHF 2'802'826. La **provision pour sinistres futurs** inscrite au bilan s'élève encore à **CHF 3'273'167**. Outre ces provisions, le Fonds de garantie dispose, en cas d'éventuelles faillites, de **prestations de garantie spécifiques aux entreprises** d'un montant de **CHF 67'376'951** (garanties bancaires, garanties d'assurance et comptes bloqués des participants), ainsi que d'une **réassurance** pour gros sinistres à hauteur de CHF **6 milliards**.

Les **revenus générés par les participants** s'élèvent à CHF 1'287'290. En **légère baisse** par rapport à 2019 (-3%), ils sont cependant supérieurs de CHF 47'000 (+3.8%) aux chiffres budgétisés. Les **produits financiers** se montent à CHF 159'600. Ils sont très nettement **inférieurs au résultat de l'année précédente** (CHF -324'500), mais supérieurs au budget (CHF 69'600). En parallèle à des rendements de la fortune de CHF 81'124 ainsi que des gains de change non réalisés de CHF 156'263, les pertes de change réalisées s'élèvent à CHF 77'780 suite à une restructuration du portefeuille.

Des **sommes considérables ont été investies dans la numérisation** au secrétariat afin d'augmenter son efficacité et de lui permettre de faire face aux faillites attendues. Ces investissements se sont avérés très précieux, notamment pour la gestion des faillites précédemment évoquées. Pour la première fois aussi, des **dépenses importantes** ont été engagées pour des **conseils juridiques** (évaluations et expertises) dans le contexte de la crise du Covid-19. Au total, les coûts du secrétariat se montent à CHF 1'419'601 pour l'exercice écoulé, **ombudsman de la branche suisse du voyage** et frais de réassurance compris (budget CHF 1'162'300).

Le Fonds de garantie n'a pu bénéficier jusqu'ici **d'aucune aide étatique** dans le cadre des différents programmes de soutien Covid-19. L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 17 mai 2021 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

6. Budget 2021 et perspectives

En raison de la baisse du chiffre d'affaires des participants, les contributions versées par ces derniers vont diminuer à tel point en 2021 qu'elles ne permettront plus de couvrir les coûts de fonctionnement. Selon eux, le **chiffre d'affaires déclaré devrait chuter** de 70% environ à CHF 1.59 milliard. En conséquence, le budget 2021 prévoit, malgré la réduction à CHF 1'282'625 des coûts budgétisés pour le secrétariat (ombudsman de la branche suisse du voyage et frais de réassurance inclus), une **perte de CHF 644'625 avant paiements nets pour sinistres**. Compte tenu des réserves restantes et de l'évolution prévisible pour les années à venir, des **mesures correctives** s'imposent.

Il sera capital à moyen terme **d'augmenter** à nouveau la **fortune de la Fondation** afin de pouvoir continuer à assurer une protection efficace et crédible en cas d'insolvabilité. A cette fin, il s'agira de définir des mesures d'économie, mais surtout de nouvelles sources de revenus. De plus, une garantie ou un cautionnement sera demandé à la Confédération pour une période transitoire. La solution de réassurance actuelle fera elle aussi l'objet d'une réévaluation.

7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation (situation au 31.12.2020)

Secrétariat

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42, case postale, 8038 Zurich

Tél. +41 44 488 10 70, info@garantiefonds.ch, www.garantiefonds.ch

Marco Amos (Directeur)

Khatia Kosec (Rating Analyst)

Anita Furrer (Adjointe administrative)

Conseil de fondation

André Dosé, Président

Walter Güntesperger, Vice-président

Martin Wittwer, Vice-président

Rolf Besser, Licencié en droit

Daniel Bühlmann, Président de la commission financière

Rolf Weber

Rolf Helbling

Claude Luterbacher

Heinrich Marti

Rolf Weber

Dieter Zümpel

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



André Dosé, Président



Marco Amos, Directeur

Zurich, le 01.09.2021